



DLR publie l'indice de coût de revient de la Location du 2^{ème} trimestre 2025

DLR a établi un indice de coût de revient, élaboré en tenant compte, au plus près, des spécificités du secteur Location, grâce à une construction de la structure de coûts à charge pour le métier réputée représentative du secteur.

Réalisée pour DLR par NEO Engineering, cabinet de conseil et d'études spécialisé notamment dans les activités de Location et de Distribution de matériels en France, l'étude établit ainsi l'évolution de l'indice de coût de revient Location. Initialement calculée annuellement, cette évolution est désormais suivie trimestriellement.

L'idée de base est simple : permettre aux acteurs de la location de pouvoir suivre l'évolution de leur coût et éventuellement intégrer cet indice dans leur réflexion commerciale.

À la structure des coûts, illustrée en pourcentage pour 18 composantes de charges, a été appliquée une imposition d'indices officiels pertinents, récurrents et fiables.

L'année de référence pour la production de l'indice de coût de revient Location est l'année 2019, qui correspond à la base 100.

L'évolution des indices officiels et des indices composites est établie à partir de la pondération de chaque composante de charge, illustrée par la structure des coûts.

Sur la base d'un planning des 12 derniers mois glissants, l'indice du coût de revient Location évolue de +3,53% au 2^{ème} trimestre 2025.

Cette augmentation est principalement due aux composantes de charges suivantes (par ordre décroissant d'impact sur l'augmentation) :

- l'augmentation de 25,1% du taux de crédit aux entreprises => forte hausse des charges financières,
- l'évolution des dotations aux amortissements => +3,6%,
- l'évolution des charges de personnel => +2,7%,
- les charges liées à l'entretien et aux réparations du parc => +2,4%,
- l'indice des loyers commerciaux (ILC) => +1,5%,
- les autres composantes de charges exercent un effet plus modéré sur la hausse, en raison de leur moindre pondération dans la structure globale des coûts,
- à noter également la baisse marquée du coût de l'énergie (-6,7%) et du gazole professionnel (-9,9%) qui atténue partiellement la hausse globale de l'indice.

Rappelons que tout opérateur de location de matériel a vocation à connaître cet indice et à le diffuser à ses propres clients. Dans le contexte actuel, il est en effet particulièrement important qu'ils soient objectivement informés de l'évolution de cet indice.

**DLR : PLUS DE
1 000 ADHÉRENTS,
70% DU MARCHÉ**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés
ACIM, FNAR, UFL
et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises, tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.